



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

À tous les contribuables de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.C.V.)*, la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce donne avis public qu'une séance extraordinaire du conseil aura lieu en visioconférence, sans la présence du public, le **21 décembre 2020 à 19h** (heure locale) et les sujets traités seront les suivants :

- Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 ;
- Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;
- Période de questions.

Conformément à l'arrêté n° 2020-049 du 4 juillet 2020, les contribuables peuvent transmettre leurs questions par écrit à l'adresse suivante : info@vsjb.ca avant la tenue de la séance.

Les contribuables sont invités à visionner la séance du conseil sur le site Internet de la Ville au <http://www.vsjb.ca/la-ville/seances-du-conseil/> dès le lendemain de la séance.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 3 décembre 2020

Danielle Maheu
Greffière